

## PROJET

### **AVENANT N° 2-2023 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DU LUTH**

#### **Entre les soussignés :**

La Ville de Gennevilliers, représentée par Monsieur Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023,

Désignée ci-après par « la Ville »

D'UNE PART

#### **ET :**

L'association « Régie de quartier du Luth », représentée par Monsieur Jacques BRIFFAULT, président,

Désignée ci-après par « l'Association »

D'AUTRE PART

#### **IL EST EXPOSE CE QUI SUIT**

Considérant que la ville de Gennevilliers apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers une subvention de fonctionnement et une subvention spécifique au titre du contrat de ville,

Considérant que le Conseil Départemental encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers, en déléguant à la ville de Gennevilliers une enveloppe financière destinée à soutenir les actions en faveur de ces publics au titre de l'année 2023,

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 4-1 de la convention d'objectif approuvée par une délibération au conseil municipal le 31 mars 2021.

#### **ARTICLE 4 : SUBVENTION AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

4-1 : Afin de soutenir les actions de l'association du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, la ville s'engage à verser à l'association une subvention spécifique d'un montant de 10 000€ au titre du Contrat de Ville.

A cette subvention s'ajoutera une subvention d'un montant de 20 000€ versée par la Ville (montant à confirmer lors du dialogue de gestion du 9 mars avec le CD92) dans le cadre du Contrat de développement entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la ville pour soutenir les actions en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville de Gennevilliers au titre de l'année 2023.

Tous les autres articles de la convention non modifiés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait à Gennevilliers, le

Pour l'association,  
Le Président de l'Association  
Jacques BRIFFAULT

Pour la ville,  
Le Maire de Gennevilliers  
Patrice LECLERC